Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250561-DE

2025-056

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **18**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY Pierre CHOUPEAUX, Jean-Pierre VARNIER, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Patrick JAGOREL, Chantal BOUHIER, Claire SERRE .

Procurations :
Emilie GICQUEL à Céline AUFFRAY
Laetitia HENRY à Franck CHAMPAGNE
Gaelle SCHOUMAKER à Didier LE VEXIER

Absent :
Chantal BOUHIER

Secrétaire de séance : Pierre CHOUPEAUX
Date d'envoi de la convocation : 6 Novembre 2025
Date de l'affichage : 18 novembre 2025

Convention pour le dispositif « Savoir rouler à vélo »

Exposé :

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) a initié le projet « **Savoir rouler à vélo** », visant à développer la pratique du vélo et l'éducation à la mobilité chez les élèves du primaire dans le département des Côtes d'Armor.
Dans ce cadre, une action est programmée au bénéfice d'une **classe de 21 élèves de CM2** de l'école publique de Saint-Brandan.

Le coût de l'opération s'élève à **1 150 €** pour la Commune. Les 1150€ restants seront payés par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le versement de la participation communale interviendra **après exécution de la prestation** et sur présentation des justificatifs correspondants.

Michel Le Coq demande si le coût est fixé en fonction du nombre d'enfant

Il est précisé que cette somme est forfaitaire par classe.

Proposition :
Il est proposé d'autoriser M. Le Maire à signer la convention.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250561-DE

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : 18	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒

Rejetée ☐

Le Maire

MAIRIE de ST-BRANDAN
Côtes d'Armor 22800